

**COMPTE-RENDU de la réunion du
CONSEIL MUNICIPAL du 04/11/2014**

Etaient présents : **M.FAREZ- M. GUEGUEN-Mme FELBACQ -Mme PORTEMER-M.BARDOUX- M. FLICOTEAUX M.GOGUILLON- M.SANDRON-M.MOUVIER-M.DEVAULX- Mme LEFEBVRE- M.LEGRAND - Mme GUERIN-Mme LAVALLARD- Mme HEDOUX –Mme HELIN- M.KOSCIELNIAK-**

Absents excusés : Mme SEZILLE Delphine, Mme CORDELETTE Guylaine

Pouvoirs : Mme SEZILLE à Mme .HEDOUX - Mme CORDELETTE à M. FAREZ

Secrétaire de séance : Mme LEFEBVRE Pascale a été élue secrétaire

Adoption du Procès-verbal du 08/10/2014

DELIBERATIONS

Extension EP rue Gaza et rue des Genêts

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, que l'USEDA envisage la mise en place concernant l'éclairage public des nouveaux équipements suivants : 1 mât (rue des Genêts), 3 lanternes (deux rue Gaza et une rue des Genêts), 3 consoles (une rue Gaza et une rue des Genêts). Le coût total des travaux s'élève à **2 525.10 € HT**. En application des statuts de l'USEDA, la contribution de la commune est calculée en fonction du nombre des points lumineux et de ses caractéristiques (puissance des lanternes, hauteur des mâts, présence ou non des consoles, nature des mâts et des lanternes). Sur le coût total des travaux, la contribution de la commune est de **1 577.62 euros**. Elle sera actualisée en fonction de la variation des indices des travaux publics. Après avoir entendu l'exposé de son maire et en avoir délibéré le Conseil Municipal décide à l'unanimité, d'accepter l'emplacement des nouveaux équipements concernant l'éclairage public, s'engage à verser à l'USEDA la contribution demandée.

Eradication de 25 ballons fluorescents rue J.J. Rousseau, A.Briand, de Gaulle, la Fontaine, du Coteau et Racine

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, que l'USEDA envisage l'éradication de 25 ballons fluorescents Rue Racine, A.Briand, J.J. Rousseau, De Gaulle, La Fontaine, du Coteau. Le coût total des travaux s'élève à **13 002.87 € HT**. En application des statuts de l'USEDA, la contribution de la commune est calculée en fonction du nombre de points lumineux et de ses caractéristiques (puissance des lanternes, hauteur des mâts, présence ou non des consoles, nature des mâts et des lanternes). Sur le coût total des travaux, la contribution de la commune est de **7 151.58 euros**. Elle sera actualisée en fonction de la variation des indices des travaux publics. Après avoir entendu l'exposé de son maire et en avoir délibéré le Conseil Municipal décide à l'unanimité, d'accepter la rénovation de l'éclairage public, s'engage à verser à l'USEDA la contribution demandée

Eradication de 39 ballons fluorescents rues Convention, Lilas, Cartier, Mermoz et impasse Potel

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que l'USEDA envisage l'éradication de 39 ballons fluorescents rues Convention, des Lilas, Cartier, Mermoz et impasse Potel. Le coût total des travaux s'élève à **20 284.84 HT**. En application des statuts de l'USEDA, la contribution de la commune est calculée en fonction du nombre de points lumineux et de ses caractéristiques (puissance des lanternes, hauteur des mâts, présence ou non des consoles, nature des mâts et des lanternes). Sur le coût total des travaux, la contribution de la commune est de **11 156.47 euros**. Elle sera actualisée en fonction de la variation des indices des travaux publics. Après avoir entendu l'exposé de son maire et en avoir délibéré le Conseil Municipal décide à l'unanimité, d'accepter la rénovation de l'éclairage public, s'engage à verser à l'USEDA la contribution demandée.